



Déclaration liminaire aux Comités Sociaux et Économiques de la CCNT66

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est au nom de l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT que nous prenons la parole aujourd'hui dans nos instances respectives. Nous ne venons pas simplement commenter des lignes comptables ou valider passivement des indicateurs de gestion, mais porter la voix de celles et ceux qui subissent de plein fouet une trajectoire de précarisation et un mépris salarial global devenu institutionnel dans notre secteur.

Au 1er juin, la revalorisation du SMIC à 1867,02 € brut mensuel met en lumière une faillite structurelle que nos directions ne peuvent plus masquer. Ce qui devrait être le reflet d'une progression sociale normale vient percuter et pulvériser l'architecture de nos grilles conventionnelles de la CCNT66, figées par une valeur de point indécente bloquée à 3,93 €. Le constat de l'UFAS-CGT est sans appel : nous assistons au dynamitage pur et simple des notions de carrière, d'expérience et de technicité par un tassement dramatique de toutes nos rémunérations par le bas.

Comment accepter que des parties entières de nos classifications professionnelles soient à ce point écrasées et disqualifiées par le salaire minimum légal ? C'est une violence inouïe pour des salariés qui cumulent cinq, neuf ou treize ans d'ancienneté et qui se retrouvent administrativement basculés sous le niveau du SMIC, maintenus artificiellement à flot par le mécanisme d'une indemnité différentielle qui masque la misère.

Cette paupérisation institutionnalisée n'épargne plus personne et ronge notre secteur du premier au dernier échelon. Regardons la réalité de nos collègues ASI ou Maîtresses de Maison, dont l'intégralité de la grille est aujourd'hui engloutie. Est-il tolérable qu'après treize ans de carrière, un Agent de Service Intérieur affiche un salaire de base conventionnel de 1 781,71 €, ou qu'une Maîtresse de Maison stagne à 1 841,72 € ? C'est l'extinction totale de toute perspective d'évolution : ces professionnels indispensables passent plus d'une décennie de leur vie active en dessous du salaire minimum de base d'un débutant en France.

La situation des Accompagnants Éducatifs et Sociaux est tout aussi révoltante, puisqu'un débutant commence sa carrière à 1 700,10 €, et qu'il lui faudra trimer pendant neuf longues années d'ancienneté pour atteindre un coefficient qui daigne enfin dépasser le niveau du SMIC de quelques dizaines d'euros. Même traitement pour les Moniteurs-Éducateurs dont les trois premières années d'ancienneté restent prisonnières sous cette ligne de flottaison. Pire encore, ce nivellement par le bas frappe désormais les Éducateurs Spécialisés qui, avec un coefficient de début de carrière à 434 donnant un salaire conventionnel de 1 863,22 €, démarrent eux aussi leur vie professionnelle sous le SMIC.

Cette politique d'asphyxie financière et de refus de reconnaissance engendre une crise de sens majeure, sabote l'attractivité de nos métiers, provoque des vagues de démissions et épuise les équipes qui portent à bout de bras l'accompagnement des personnes vulnérables. On ne peut plus accepter que les directions applaudissent la vocation et l'engagement social d'un côté, tout en distribuant des salaires de misère de l'autre.

L'UFAS-CGT réaffirme avec force ses exigences immédiates, qui doivent être portées fermement dans chaque établissement de la CCNT66. Nous exigeons une augmentation massive de la valeur du point pour arracher nos grilles à cette logique d'indemnité différentielle permanente, ainsi qu'une refonte globale des rémunérations pour qu'aucun début de carrière ne se situe sous le salaire minimum légal. L'ancienneté doit enfin garantir une réelle progressivité du pouvoir d'achat, adossée à une reconnaissance effective de la pénibilité de nos métiers.

Nous refusons d'entendre les arguments de fatalité budgétaire ou les renvois permanents vers les décisions des tarificateurs. Gérer la pénurie en silence, c'est s'en rendre complice. Nous demandons aux directions de sortir de leur mutisme et d'interpeller leur représentant du syndicat employeur afin de revendiquer ensemble l'urgence salariale et exiger les financements nécessaires à la survie du secteur.

**La dignité des travailleuses et des travailleurs
n'est pas négociable,
le pouvoir d'achat est une urgence vitale !
le 25 juin MOBILISONS NOUS
pour défendre la dignité de nos salaires**